

À une séance spéciale du conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 19 juin 2017, à 19 h au 854 rue St-Jean-Baptiste à Henryville, sont présentes madame et messieurs les conseillers; Danielle Charbonneau, Isabelle Deland, Léo Choquette, Daniel Thimineur, et Francine Grenon sous la présidence de la mairesse, Mme. Andrée Clouâtre formant quorum.

Également présente Mme. Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

L'avis de convocation a été dûment expédié à tous les membres du conseil y compris à Mme. Valérie Lafond conseillère qui est absente.

La mairesse madame Andrée Clouâtre ouvre la séance à 19hrs.

6037-06-2017
Ouverture de la
séance

Il est proposé par Daniel Thimineur appuyé par Francine Grenon et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance spéciale du 19 juin 2017.

6038-06-2017
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Danielle Charbonneau appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

6039-06-2017
Mandat
Laboratoire SM

Attendu que la municipalité désire obtenir un prix par invitation concernant la liste des contrôles requis pour les travaux de civil et que la municipalité a débuté les travaux avec le Laboratoire SM pour les tests de sol, la caractérisation des matériaux et le test environnemental Phase 1;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que la municipalité requiert les services de Laboratoire SM pour la liste des contrôles requis pour les travaux de civil au montant de 24,032.25\$ incluant les taxes applicables en regard avec le projet 4554-SG10457A/ agrandissement du Centre récréatif.

Période de
questions

Aucune.

6040-06-2017
Levée de la séance

Sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 :10 hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Andrée Clouâtre, mairesse

.....
Sylvie Larose Asselin, directrice générale
Secrétaire-trésorière

« Je, Andrée Clouâtre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

